

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025**

# 60 ANS AU SERVICE DE L'ANJOU



# RAPPORT MORAL

**Régine BRUNY et Florence DENIER-PASQUIER**  
**Co-présidentes**

**2025, année radieuse pour FNE Anjou**

Tout comme il existe une Cité radieuse inspirante en architecture, nous vous proposons d'inscrire cette année 2025 de notre soixantenaire comme une année radieuse pour votre fédération :

**« 60 ans au service de l'Anjou ».**

Malgré les régressions environnementales qui se sont poursuivies, nous avons inlassablement bâti, projet après projet, les actions de notre soixantenaire dont la remarquable exposition Arbres avec le CAUE.

Trois autres temps forts de cet anniversaire :

Le premier, accueillir le loup, espèce sauvage emblématique, qui fait son retour en Anjou ! Belle occasion pour une opération ludique de sensibilisation des jeunes générations de 6 à 15 ans avec l'organisation d'un concours de dessin intitulé "Loup y es-tu ? ».

Le deuxième, face à la crise démocratique, l'organisation d'un débat avec les représentants des pouvoirs publics car les associations sont légitimes pour porter le débat et faire valoir les enjeux écologiques et patrimoniaux pour un monde tout simplement vivable.

Troisième temps fort, 60 ans au service de l'Anjou valaient bien une fête. Avec vous tous, au travers de vos stands et vos présences multiples, elle fut l'occasion d'un rassemblement marquant, joyeux, convivial et fort réussi des défenseurs de l'environnement et du patrimoine dans le département.

**Inscrire l'année 2025 de notre soixantenaire comme une année radieuse pour votre fédération : « 60 ans au service de l'Anjou »**



Nous poursuivons notre mission sur les arbres en déployant notre inventaire des arbres remarquables du département, en partenariat avec le CAUE et sa plateforme participative S-PASS Territoires et le Conseil Départemental. L'inscription des arbres les plus patrimoniaux à l'observatoire des arbres du Maine-et-Loire du CAUE est une belle reconnaissance.

Après la signature de la Charte de l'arbre par la ville d'Angers en 2024, une nouvelle marche a été franchie en 2025 avec la sollicitation d'Angers Loire Métropole pour une Charte de l'arbre adaptée à son territoire et signée à l'unanimité par les élus.

Un projet pédagogique et citoyen avec le lycée Le Fresne est développé depuis septembre 2025 avec les étudiants en 2ème année de BTS Aménagements Paysagers qui se sont engagés aux côtés de FNE Anjou et la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire autour du projet ambitieux de recenser et valoriser les plus beaux arbres de la commune.

Et puis, notre précieuse exposition « Arbres remarquables d'Anjou » est présente depuis le 20 novembre 2025 et jusqu'au 24 avril 2026, à la Maison de l'Architecture des Territoires et du Paysage à Angers ; une exposition pédagogique, scientifique, sensible conçue par FNE Anjou et le CAUE qui a bénéficié du soutien de la Fondation Mécène & Loire et du Département. Elle propose une exploration immersive et sensorielle du rôle essentiel joué par les arbres dans nos écosystèmes. Elle sera itinérante à partir de cette année 2026.



**60 ANS  
AU SERVICE  
DE L'ANJOU**





Enfin en 2025, une trentaine de personnes nous ont questionnés ou alertés sur des atteintes potentielles ou effectives à des arbres ou d'autres atteintes à l'environnement. Ces demandes sont traitées par le groupe Arbres et le groupe Sentinelles de l'environnement, tous les deux très actifs pour répondre à nos concitoyens vigilants.

Dans un contexte de forte pression régressive sur les sujets environnementaux, comme nous vous l'avions annoncé, 2025 s'affiche malgré tout comme une année radieuse.

Merci à vous tous !

Nous avons poursuivi les « Rendez-vous Nature en Anjou », à la découverte des arbres pour mieux les protéger, au travers de balades immersives et la réalisation d'un herbier forestier.

Cet intense activité 2025 a été rendue possible bien sûr, grâce à l'engagement de nos bénévoles, mais aussi de l'accompagnement quotidien de nos deux salariés Flore Pelé et Antoine Héroin à qui nous rendons un hommage appuyé.

Toutes ces activités positives et intenses n'ont pas affaibli notre vigilance. Nous avons ainsi contribué à 16 enquêtes ou consultations publiques sur des projets très divers. Nous avons également obtenu de la justice que la Communauté d'agglomération de Saumur préserve le site Natura 2000 de Méron. Après avoir considéré l'insuffisance de l'évaluation d'incidence environnementale de la zone industrielle de Méron sur le site Natura 2000 "Champagne de Méron", le tribunal a prononcé un sursis à statuer de 12 mois afin de permettre à la collectivité de revoir sa copie et la porter à la hauteur des enjeux.



**NOTRE FÉDÉRATION**

5

**NOTRE ANNÉE 2025**

8

**NOTRE ASSOCIATION EN ACTION**

10

**RENCONTRES DES PARTENAIRES  
ET INSTITUTIONS**

10

**REPRÉSENTATION EN COMMISSIONS  
ET INSTANCES**

11

**SENTINELLES DE LA NATURE**

16

**ARBRES D'ANJOU**

17

**VICTOIRE JURIDIQUE**

19

60

# FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ANJOU, C'EST ...

- > Une association **créée en 1965**.
- > Dénommée **Sauvegarde de l'Anjou** jusqu'en 2023.
- > Détentrice de l'**agrément** "association de protection de la nature et de l'environnement"

**21**

associations  
adhérentes



**+ DE 38 000**

adhérents affiliés

## SUR LE TERRAIN

**+ DE 180**

réunions, animations  
et événements divers



**16**

dépositions

émises dans le cadre des enquêtes  
et consultations publiques



**+ DE 25**

commissions et instances  
dans lesquelles siège FNE Anjou



## LA GOUVERNANCE

- > Une **assemblée générale ordinaire** le samedi 16 mars 2025
- > Un **conseil d'administration** composé de 15 membres (11 réunions en 2025)
- > Un **bureau** composé de 6 membres (30 réunions en 2025)

## LA FÉDÉRATION

**+ DE 100**

adhérents individuels



**10**

réseaux thématiques  
et transversaux



**+ DE 1 400**

heures de bénévolat  
soit l'équivalent de 99 000 €

Adhérente à la fédération régionale  
**FNE Pays de la Loire**

## L'ÉQUIPE SALARIÉE

- > **Flore PELÉ** - animatrice vie fédérale
- > **Antoine HÉROIN** - animateur vie fédérale (présence de septembre 2024 à décembre 2025)



# ILS FONT FNE ANJOU ...



## Nos 21 associations membres

- |  |   |
|--|---|
| <b>1-</b> ADDULT - Association Développement DURable Loire Trélazé)                  | <b>11-</b> Maisons paysannes de Maine-et-Loire                                  |
| <b>2-</b> A3A - Association Angevine des Amis de l'Architecture*                     | <b>12-</b> Noctis Hérissons   |
| <b>3-</b> ADZI - Association des riverains de la Zone Industrielle                   | <b>13-</b> Place au vélo  |
| <b>4-</b> Camp de César  | <b>14-</b> Association Quartier de la Blancheraie                               |
| <b>5-</b> CEVA 49 (Collectif Environnement Val d'Authion)                            | <b>15-</b> Renaissance de la Doutre   |
| <b>6-</b> Collectif Préservons le domaine de Boudré                                  | <b>16-</b> SLA - Sauvegarde de la Loire Angevine                                |
| <b>7-</b> Compagnie Gaïa   | <b>17-</b> Sauvegarde des Moulins d'Anjou                                       |
| <b>8-</b> Fédération de Maine-et-Loire de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique | <b>18-</b> Société d'études scientifiques de l'Anjou                            |
| <b>9-</b> InterAMAP 49   | <b>19-</b> SLA - Société des Sciences Lettres et Arts de Cholet et de sa région |
| <b>10-</b> LPO Anjou   | <b>20-</b> SolidariFood   |
|  | <b>21-</b> SOS Verrières Vivant*  |

\* Nouvelles adhérentes en 2025

# COMMUNICATION

## 1 491

publications sur Facebook, Instagram et Bluesky.

- > Une **forte croissance** en abonnés, impressions, interactions et publications en 2025
- > **Stratégie efficace** avec l'utilisation de vidéos, stories et réels



## + 112%

d'interactions

652 réactions, 706 commentaires, 762 partages

## AUDIENCE

### + DE 1 850

abonné·es sur les réseaux sociaux



soit **+66%**  
par rapport à 2024

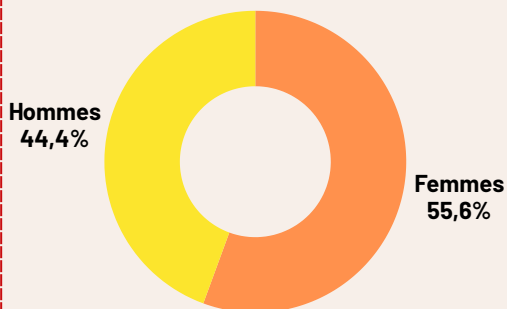


## MARDI, MERCREDI ET JEUDI

jours de consultation privilégiés

## ENTRE 18H ET 21H

heures de consultation privilégiées



Audience majoritairement française, principalement d'Angers, Trélazé, Nantes.

## COMMUNICATION

### Participation aux réunions mensuelles FNE

relai de la stratégie de communication nationale



### + DE 200

heures de bénévolat



## 17



articles publiés sur le site web

### Les publications qui ont fait réagir ....

- > Communiqué de presse "Arrêtez d'abattre des arbres à proximité du château d'Angers"
- > 60 ans de FNE Anjou - Grande journée de l'écologie
- > Participation aux journées Mondiales des Zones Humides
- > Ce samedi 15 mars 2025 a lieu notre Assemblée Générale
- > Concours de dessins "Loup y es-tu?"

# NOTRE ANNÉE 2025



## JANVIER

### Projet de prison à Loire-Authion : rappel des enjeux environnementaux

Suite à l'avis favorable sans réserve émis par le commissaire-enquêteur malgré les nombreux points soulevés, FNE Anjou, le CEVA49, la LPO Anjou et ADDULT rappellent dans une lettre ouverte au préfet, en charge de la déclaration d'utilité publique, les points d'amélioration indispensables au projet de centre pénitentiaire Loire-Authion. Les associations suivront attentivement la procédure d'autorisation environnementale à venir.



## FÉVRIER

### Annulation partielle du PLUi de Saumur agglomération

En 2020, FNE Anjou attaquait en justice la modification du PLUi de Saumur Loire Développement suite à l'insuffisance de l'évaluation environnementale de la ZI sur le site Natura 2000 de Méron. Le tribunal administratif de Nantes a donné raison à FNE Anjou et demande une régularisation du PLUi.



## AOÛT

### FNE Anjou à la Fête des plantes

Grâce à la mobilisation des bénévoles, FNE Anjou participe chaque année à la Fête des plantes du Plessis-Grammoire, rendez-vous connu des amateurs du végétal. L'occasion pour la fédération de faire connaître ses activités, notamment les actions Arbres d'Anjou.



## JUILLET

### FNE Anjou se mobilise contre la ZAC Océane

Sur appel de l'association SOS Verrières vivant, FNE Anjou a soutenu et participé à la Rand'Océane, une randonnée pédestre pour découvrir la richesse des terres menacées par l'extension de la ZAC Océane.



## SEPTEMBRE

### Grande fête de l'écologie et du patrimoine

Clap de fin pour le programme des 60 ans de FNE Anjou. Pour terminer en beauté, la grande fête de l'écologie et du patrimoine a réuni les associations membres et plus de 200 personnes pour une journée riche en rencontres et partage.



## OCTOBRE

### Qualité de l'eau et urbanisation en Anjou Bleu

Dans sa déposition dans le cadre de la révision du PLUi d'Anjou Bleu Communauté, FNE Anjou rappelle que la recherche d'une bonne qualité des eaux souterraines et de surface doit rester une priorité pour les collectivités, y compris dans les zones à urbaniser.



**MARS**

### Assemblée générale FNE Anjou

Le samedi 15 mars, FNE Anjou organisait son assemblée générale à Mûrs-Érigné. L'occasion de faire le point sur l'année passée et de présenter le programme de son année anniversaire des 60 ans. Ce temps fort s'est poursuivi par un repas convivial, puis l'assemblée générale de FNE Pays de la Loire pour finir par une balade à la découverte des arbres remarquables de Mûrs-Érigné



**AVRIL**

### Retour du loup en Anjou

Suite au retour du Loup en Maine-et-Loire, observation confirmée par la préfecture en janvier 2025, FNE Anjou a organisé un concours de dessins "Loup y es-tu?" à destination des enfants de 6 à 15 ans. L'objectif : sensibiliser la population à la biodiversité, notamment au loup, symbole de la vie sauvage menacée par les activités humaines. Les 41 dessins reçus ont été exposés à la grande fête des 60 ans le 27 septembre.



**JUIN**

### Débat sur la démocratie environnementale

FNE Anjou a rassemblé plusieurs acteurs du territoire à l'ADEME pour s'interroger sur la crise démocratique, la légitimité associative et la place du mouvement FNE, du plan national au plan local, autour de la question "Construire un monde vivable: avec qui ? Quel rôle pour les associations ?"



**MAI**

### Course solidaire au profit des Arbres Anjou

Le 26 mai, l'école Bellevue de Chaudron-en-Mauges organisait un cross solidaire au profit de deux associations, dont FNE Anjou. 51 enfants de tous âges ont participé à la course, avec des résultats incroyables puisque 600€ ont été reversés à chacune des associations!



**NOVEMBRE**

### Vernissage de l'exposition Arbres

En partenariat avec le CAUE49, FNE Anjou a conçu l'exposition Arbres remarquables d'Anjou, inaugurée le 20 novembre en présence d'une centaine de personnes. Un moment fort qui célèbre l'aboutissement du travail collectif réalisé autour de cette exposition pédagogique et sensible dont la vocation est de circuler dans le département.



**DÉCEMBRE**

### Manifestation contre le projet Bélénos

En décembre 2025, l'État accordait un permis d'extraction de 5 ans renouvelables à la société Breizh Ressources pour rechercher des minerais dans le 49 et le 44. Le collectif Stop Bélénos s'est mobilisé avec le soutien de FNE Anjou pour dénoncer les atteintes de ce projet à l'environnement.

# RENCONTRES PARTENAIRES ET INSTITUTIONS

## Services de l'État

FNE Anjou est amenée à travailler régulièrement avec les services de l'État, notamment la **Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire (DDT)**, service de la Préfecture en charge de la transition écologique sur le territoire. Lors d'une rencontre le 5 décembre 2025, FNE Anjou a pu évoquer plusieurs sujets tels que les captages d'eau et les volumes prélevables, la ZAC Océane, la zone de Méron, le projet de centre pénitentiaire, les projets énergies renouvelables (agrivoltaïsme, méthanisation...), etc.

Le 24 février 2025, FNE Anjou rencontrait le service départemental de l'**Office Français pour la Biodiversité (OFB)** pour échanger sur les dossiers Sentinelles de la Nature, l'actualité sur le Loup, les poissons migrateurs et les continuités écologiques ainsi que le site de Rochebrune à Bouchemaine.



## Collectivités territoriales

FNE Anjou est soutenue par le **Conseil départemental du Maine-et-Loire** pour son projet Arbres d'Anjou et pour les animations réalisées dans le cadre des Rendez-vous Nature en Anjou. Une rencontre a été organisée le 20 février 2025 avec le **Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE49)**, partenaire du projet Arbres d'Anjou. L'occasion de faire le point sur l'avancement des actions autour de l'inventaire des arbres remarquables de l'Anjou.

Dans la continuité des échanges sur la création de la Charte de l'Arbre de la **ville d'Angers** et celle d'**Angers Loire Métropole**, FNE Anjou s'est associée à ces deux collectivités territoriales pour animer la Charte auprès des signataires, notamment lors de l'instance de l'arbre. Elle a également participé aux diagnostics du patrimoine arboré du territoire.

## Autres partenaires et mécènes

Pour pouvoir mener à bien ses combats pour la protection de l'environnement et du patrimoine, FNE Anjou a la chance d'être soutenue par plusieurs organismes :

- **Mécène & Loire** est une fondation qui soutient des actions du territoire dans les domaines de la culture et de l'art. Mécène & Loire a soutenu FNE Anjou dans la création de l'exposition Arbres remarquables d'Anjou.

- L'**ESAIP** est une école d'ingénieur à Angers dont les étudiants organisent chaque année une course solidaire en faveur de plusieurs associations locales. L'ESAIP a reversé à FNE Anjou les fonds récoltés lors de la course du jeudi 22 mai 2025.

- L'**école Bellevue de Chaudron-en-Mauges** a organisé le 27 juin 2025 une course solidaire au profit de FNE Anjou pour soutenir les actions de sensibilisation à destination des enfants, notamment au travers de l'exposition Arbres remarquables d'Anjou.

- **Plante & Cité** est un organisme national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts, le paysage et la nature en ville, installé à Angers. FNE Anjou a rencontré l'association le 7 juillet 2025. L'objectif était de mieux connaître les activités respectives, évoquer le barème de l'arbre, l'outil Floriscope, etc. Plante & Cité a par la suite participé à la relecture de l'exposition Arbres remarquables d'Anjou.

- Le **lycée agricole du Fresne** et FNE Anjou se sont associés pour développer un projet pédagogique autour de l'inventaire des arbres remarquables de la **ville de Sainte-Gemmes-sur-Loire**. Soutenu par la commune, ce partenariat s'étendra sur l'année 2025-2026 avec une restitution générale par les étudiants en 2026.



# REPRÉSENTATION COMMISSIONS ET INSTANCES



**Habilité à siéger dans les instances locales, FNE Anjou participe de façon régulière à de nombreuses commissions officielles : CODERST, CDPENAF, Commissions locales de l'eau, CDNPS, CDOA, Conseil de Développement, diverses CSS et CCSPL, etc. Retrouvez ci-dessous un extrait des commissions auxquelles FNE Anjou a participé en 2025.**

## CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

Le CODERST examine tous les deux mois les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter principalement au titre des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, aux déchets, à l'eau, à la qualité de l'air et à la santé publique. Le représentant de FNE Anjou y siège assidûment ; en 2025, le CODERST s'est réuni 6 fois dont une fois de manière dématérialisée.

Plusieurs dossiers ont été étudiés et ont fait l'objet d'observations de FNE Anjou dont :

- la question des dates d'épandage d'effluents de type II (CODERST dématérialisé),
- la demande de report de la convergence définie dans l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement en eau à usage d'irrigation de l'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) du bassin de l'Authion . La question de la procédure a interrogé certains membres du CODERST au regard de la saisie de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Authion , d'autant plus que le bureau de la CLE avait émis un avis défavorable.

## Comité de Bassin Loire-Bretagne

FNE Anjou est présente au Comité de Bassin Loire-Bretagne et au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau par sa co-présidente Régine BRUNY, désignée au titre de France Nature Environnement Pays de la Loire (compte-rendu annuel accessible à [ce lien](#)\*).

Elle assure également la présidence de la commission d'intervention de l'Agence de l'Eau. Cette représentation est toujours traitée en priorité avec l'étude des dossiers et la participation active à toutes les commissions et aux séances plénières.

## CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

La CDNPS est placée sous l'autorité du préfet. La consultation de la commission est obligatoire pour tous travaux en sites classés. Elle reste consultative bien que son avis soit très largement suivi dans les prises de décision.

Elle s'est réunie six fois au cours de l'année pour examiner et donner son avis sur des demandes de permis de construire (station d'épuration à Savennières), sur des demandes de restauration ou d'extension de bâtiments existants, certains modestes destinés à l'habitat, d'autres de plus d'envergure, des demandes de permis d'aménager d'espaces publics (place de la Concorde à Savennières, requalification du lac de Maine à Angers , liaison cyclable Rochefort - Savennières ), Sur les questions de bâtiment, la position de FNE Anjou suit le plus souvent l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP) et de l'Inspecteur des Sites (DREAL) sans manquer de souligner les enjeux environnementaux et paysagers des projets et des lieux.

## CCSPL : Commissions consultatives des services publics locaux

En 2025, FNE Anjou a participé à 7 réunions de ces commissions :

- 5 réunions de la CCSPL d'Angers Loire Métropole et 15 dossiers étudiés,
- 2 réunions de la CCSPL de la ville d'Angers et 6 dossiers étudiés

L'objectif de ces commissions est de permettre l'expression des usagers et du public sur le fonctionnement des services publics de toutes natures (mobilités, gestion de l'eau, gestion des déchets, etc...) qui sont confiés à des tiers par les collectivités.



\* <https://www.fne-pays-de-la-loire.fr/nos-rapports-annuels>

## CDOA : Commission Départementale de l'Orientation Agricole

En 2025, la commission s'est réunie une fois par mois sur une période de 10 mois. A plusieurs reprises, la commission n'a pu statuer faute d'atteinte du quorum. Les dossiers sont adressés à l'avance aux membres pour étude.

Parmi les sujets débattus en 2025, la présentation du SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) a fait débat notamment sur son organisation, la gestion des demandes de consultation de la Chambre d'agriculture et la question des coefficients. Les professionnels du domaine agricole souhaitent que l'avis de la CDOA soit pleinement considéré par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) dès lors qu'il y a un avis partagé et consensuel.



## Conseil de Développement Loire Angers - Groupe Permanent "Environnement"

FNE Anjou est représentée au conseil de développement Loire Angers où elle a 2 sièges : 1 titulaire et 1 suppléant. Ils ne sont pas de trop pour siéger dans les commissions telles le groupe permanent environnement. Cette instance participative permet d'aborder le débat public environnemental aux échelles d'Angers Loire Métropole et des communautés de commune Anjou-Loir-Sarthe et Loire-Layon-Aubance.

2025 a vu la publication de divers rapports :

- Mobilité durable et responsable, les enjeux pour la population et l'environnement.
- Préserver l'eau, sensibiliser et mobiliser les citoyens, usagers et acteurs du territoire (une contribution trop partielle concernant un sujet très complexe, qu'il faudra donc compléter rapidement)
- Voyageurs-sédentaires : tous habitants d'un même territoire.
- SCoT Loire Angers : proposition d'enrichissement par le Conseil de développement



## CSS : Commissions de Suivi de Sites

### *CSS Méthanisation Villedieu la Blouère*

Cette CSS a été mise en place en 2023 lors d'un CODERST et suite à des plaintes de riverains. La Direction départementale de la protection des populations du Maine et Loire a été saisie en février 2023 pour des nuisances sonores puis en août 2023 pour des nuisances olfactives.

La commission de suivi de site a été instituée en octobre 2023, les réponses apportées par les exploitants de Méthamauges sur ce site ont permis d'apporter des améliorations de confort pour les riverains mais demeurent insuffisantes. Une étude sur le bruit devait être réalisée fin 2025.

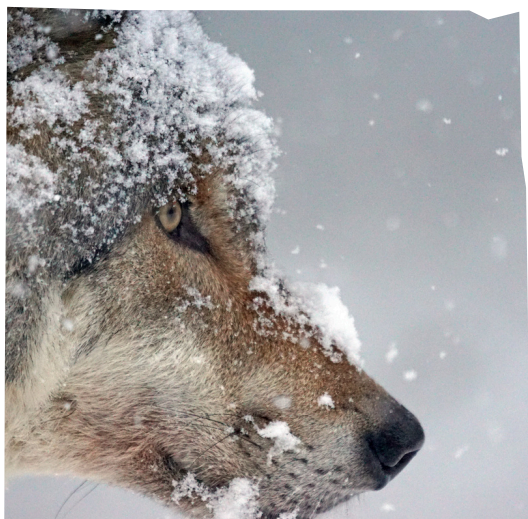
### *CSS de l'unité de valorisation énergétique de déchets du SIVERT à Lasse*

FNE Anjou a participé le 14 mars 2025 à la CSS de cette unité. Le fonctionnement de l'usine présente cette fois encore de bons résultats, avec notamment des émissions atmosphériques inférieures aux valeurs limites de l'arrêté d'exploitation.

Deux préoccupations nouvelles sont soulignées par l'exploitant (la SAVED du groupe Veolia) : les cartouches de protoxyde d'azote (le gaz hilarant) en forte hausse, qui entraînent des risques sanitaires pour le personnel ainsi que des risques d'explosion, et les PFAS (dits "polluants éternels"). Le SIVERT a lancé une étude novatrice sur les émissions de PFAS par l'usine, en vue de chercher à les réduire.

Autre point marquant de cette réunion, l'information sur le renouvellement en cours de la délégation de service public, le contrat avec la SAVED arrivant à terme. Un appel d'offres est en préparation pour désigner le futur délégataire.





## Cellule de veille préfectorale sur le Loup

Face aux fortes présomptions de passage ou de présence du loup en Maine-et-Loire, le Préfet avait installé en 2024 une cellule de veille réunissant les principaux acteurs concernés. FNE Anjou y représente les APNE aux côtés de la LPO Anjou. Il avait également classé le département en « Cercle 3 » du Plan national d'actions sur le Loup, afin d'ouvrir la possibilité d'aides financières aux éleveurs pour se doter de chiens de protection des troupeaux. Ce passage en « Cercle 3 » a été effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La cellule de veille s'est réunie deux fois en 2025, le 15 janvier puis le 4 juillet. La réunion de janvier a été l'occasion pour le Préfet de confirmer officiellement le passage d'un loup dans le département, à partir d'une photo prise près de La Séguinière. En juillet, suite au signalement de plusieurs attaques de troupeaux pour lesquelles la responsabilité du loup n'a pas été exclue, a été acté le passage en « Cercle 2 » de 27 communes du département, ce qui ouvre la voie à des aides complémentaires (pose de clôtures électrifiées...) et à des indemnités pour les éleveurs.

## CSS de l'installation de stockage de déchets de La Séguinière

Le 18 septembre 2025 s'est tenue la Commission de Suivi de Site de cette installation appartenant au groupe Bouyer-Leroux et exploitée par Veolia. Ce site reçoit des déchets non dangereux principalement d'origine industrielle. Sa particularité est de valoriser le biogaz qu'il récupère directement dans la briqueterie du groupe Bouyer-Leroux, attenante au centre d'enfouissement : ce biogaz représente 15 à 20 % de la consommation énergétique de la briqueterie.

Le bilan d'exploitation 2024 du centre, dont les résultats respectent les prescriptions réglementaires, ne présente pas de point saillant, à l'exception d'un incident : la détection d'un élément radioactif dans un camion livrant des déchets, ce qui a déclenché de lourdes procédures, très encadrées, pour isoler le déchet en cause (un déchet de soins à domicile semble-t-il) et le gérer dans les règles de l'art.



# **GESTION DE L'EAU**

## **SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau**

### **SAGE Oudon**

FNE Anjou a intégré la CLE Oudon en mars 2017, sa représentante y est membre du bureau. L'élaboration du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) s'est poursuivie sur la base de l'étude HMUC (Hydrologie-Milieus-Usages-Climat). Il reste à progresser et à valider des volumes prélevables qui respecteront à la fois les milieux aquatiques, la trajectoire de sobriété, le retour à l'équilibre de la ressource et l'activité économique. La révision du Sage Oudon est menée parallèlement.

### **SAGE Mayenne**

FNE Anjou est membre de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du bassin de la Mayenne depuis novembre 2010.

La CLE Mayenne poursuit le travail engagé sur l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) qui doit aboutir à un PTGE « Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau » SAGE Mayenne « EAU CAP 2070 ». Elle a validé sa prochaine feuille de route.

### **SAGE Layon-Aubance-Louets**

Entre les comités techniques de l'étude HMUC du futur PTGE et les CLE du SAGE Layon, ce sont au moins 6 réunions qui se sont tenues en 2025, sans compter le "Forum de l'Eau" co-organisé par le SLAL et le SMIBE à Chemillé en novembre 2025.

Il en découle que, même si l'impossibilité de prélever de l'eau en été est maintenant reconnue par tous les acteurs, l'étude HMUC et le futur PTGE semblent s'orienter vers une recherche du moindre m<sup>3</sup> d'eau, sans vraiment prendre en compte les économies qui s'avèrent nécessaires à court terme. Ainsi, le bon état des cours d'eau du territoire semble assez éloigné des préoccupations des acteurs locaux.

De même, si une gestion collective de l'irrigation se met en place petit à petit au niveau du bassin de l'Aubance et de l'Hyrôme, l'idée d'une OUGC à l'échelle du territoire du SAGE n'est pas encore mûre.



## **Bassin de l'Authion : gestion quantitative**

L'objectif de ce dossier est la réduction des volumes prélevables car la chambre d'agriculture demande de décaler l'échéance de 2 ans qui a déjà été repoussée d'un an. La CLE en 2025 a voté contre cette proposition, mais le passage en force en CODERST par la DDT est une preuve d'un mépris de la concertation en CLE de la part de l'État.

Lors du CODERST du 10 avril, FNE Anjou aux côtés de l'UFC Que Choisir et de la Fédération de pêche 49, a voté contre cette proposition. Dans les CLE, les services ont protesté (SMBAA), d'autant plus que nous sommes en cours d'étude HMUC

## **Captage Grenelle de Vritz - Candé - Freigné - Le Louroux Béconnais**

FNE Anjou participe aux réunions sur le captage de Vritz depuis le 04 février 2014.

Un contrat CTEau commun sur les trois captages de Vritz-Freigné-Le-Louroux- Béconnais est en place.

Comme nous l'avions mentionné l'an dernier, les progrès en termes de qualité nitrates et pesticides sont décevants. FNE Anjou a été consultée par les services de l'Etat sur le projet d'arrêté ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) qui devrait être mis en place sur trois années. Si les objectifs fixés dans l'arrêté ne sont pas atteints, un programme d'actions obligatoires sera mis en œuvre.

## **SDGRE : Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau**

FNE Anjou participe aux réunions périodiques du SDGRE depuis 2020. Le SDGRE est un document de planification porté par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire et co-piloté par la DDT pour le compte du Préfet.

Il comprend un diagnostic, un état des lieux de la ressource et l'impact du dérèglement climatique à prendre en compte.

## Contribution aux enquêtes publiques

En 2025; FNE Anjou a apporté sa contribution à 6 enquêtes publiques en lien avec l'urbanisme :

- Mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet, et projet de parc photovoltaïque au golf de Baugé-en-Anjou
- Révision du PLUi d'Anjou Bleu communauté,
- Projet de PLUi de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe
- Modification n°3 du PLUi d'Angers Loire Métropole
- Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loire Angers
- Projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de Saumur Val de Loire

L'ensemble des contributions est consultable sur notre [page dédiée\\*](#).

## Centre pénitentiaire Loire Authion

Il a été déclaré d'utilité publique le 14 février 2025. L'autorisation environnementale et le permis de construire sont attendus pour lancer sa construction mais ont pris du retard du fait des problèmes budgétaires.

De nombreuses questions posées lors de l'enquête publique sont restées sans réponse. Un courrier, cosigné par FNE Anjou, la LPO Anjou, le CEVA49 et ADDULT, a identifié les progrès nécessaires pour que ce projet, situé sur le seul corridor écologique à l'est de l'agglomération angevine, limite ses impacts sur la biodiversité.



## ZAC Océane

FNE Anjou suit attentivement les mesures compensatoires à la destruction de zones humides par la construction de la plateforme PRD/Invivo au sein de la ZAC Océane à Verrières-en-Anjou. Cinq ans après leur définition et une mise en œuvre désastreuse, les constats sont accablants et confirment l'impasse de la compensation. FNE Anjou poursuit son combat sur ce dossier emblématique de la dérive de l'application de la séquence éviter-réduire-compenser.

Après l'identification de 3 terrains communaux pour la mise en œuvre d'une nouvelle compensation, celle-ci s'est de nouveau avérée insuffisante. Le dernier aménagement en date est également non fonctionnel puisque la création d'une pente pour emmener l'eau de l'ancienne mare naturelle vers la mare artificielle représente une nouvelle dégradation.

Après une année sans réunion, une seule réunion du comité de suivi a été organisée en mars 2025.

\* <https://fne-anjou.org/que-faisons-nous/enquetes-publiques/>



# BILAN SENTINELLES DE LA NATURE

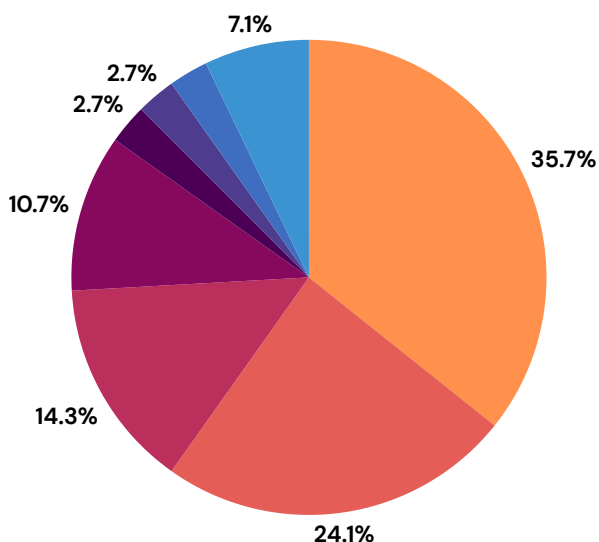
La plateforme Sentinelles de la Nature permet à toute personne de s'investir en signalant des atteintes à l'environnement ou des initiatives favorables. Cette plateforme se présente sous la forme d'un site internet ainsi que d'une application smartphone, téléchargeable gratuitement.

## Un investissement bénévole conséquent

En 2025, l'équipe de référents de FNE Anjou s'est consolidée avec l'arrivée d'une nouvelle référente: l'équipe de référents bénévoles comporte actuellement 4 membres. Cet **investissement** **bénévole est absolument indispensable** au fonctionnement de la plateforme, les référents étant en charge du traitement des alertes (demandes de précisions, conseils à la sentinelle, engagement d'une démarche directe, publication du signalement...). Outre le traitement quotidien des alertes, les référents se sont réunis (physiquement ou par visioconférence) à 9 reprises pour discuter des suites à donner aux alertes reçues et ont participé en novembre à une réunion régionale des référents à Angers pour partager leurs expériences. Cela représente plus de **80 heures de bénévolat** pour l'année 2025.

29 nouvelles sentinelles se sont inscrites sur la plateforme dans le département en 2025, portant à 307 le nombre de sentinelles du Maine-et-Loire.

Aidés par l'équipe salariée de FNE Pays de la Loire (notamment juridique), les référents bénévoles de FNE Anjou ont reçu et **traité 124 alertes** en 2025 (contre 82 en 2024).











## Une majorité de signalements de dégradation de l'environnement

Parmi ces alertes, une grande majorité de signalements (90 %) correspondaient à des dégradations. Les deux dégradations les plus fréquemment signalées correspondent à des **dépôts de déchets** (36 %) et **destructions d'arbres ou de haies** (24 %), suivies par des pollutions lumineuses (14%) et pollutions de l'eau (11 %). Diverses actions ont été mises en œuvre pour remédier à ces situations, allant du conseil donné à la sentinelle pour les cas les moins graves à une intervention directe de FNE Anjou dans certains cas. Par exemple, FNE Anjou a porté plainte auprès du parquet de Saumur pour un important défrichement illicite constaté à Gennes-Val-de-Loire et a adressé de multiples alertes aux services de l'État et aux mairies concernées suite à des arrachages de haies protégées. Aux côtés des sentinelles investies, elle a notamment pu obtenir le retrait de nombreux dépôts sauvages de déchets.

Les sentinelles peuvent aussi signaler des **initiatives favorables à l'environnement**, cela a par exemple permis de mettre en avant des opérations de plantations d'arbres et de haies par les élèves du lycée du Fresne.

Enfin, comme dans le reste de la région, a été lancée en Maine-et-Loire la campagne **"Sentinelles de la Nuit"**, visant à référencer entre le 1er octobre et le 30 novembre 2025 des signalements relatifs à des éclairages illicites et/ou gênants, notamment des lampadaires "boules" interdits à compter du 1er janvier 2025. 10 alertes ont été faites dans le département, venant s'ajouter aux 16 alertes de pollution lumineuse réalisées à d'autres moments de l'année.

## Thématiques des dégradations

	Dépôts de déchets		Pesticides
	Atteintes haies / arbres		Brûlage de déchets
	Pollution lumineuse		Atteintes à zones humides/mares
	Pollution de l'eau		Autres

# PROJET ARBRES D'ANJOU

**Né de la mobilisation citoyenne en 2018 pour la protection des arbres à Angers, le groupe Arbres de FNE Anjou n'a cessé de se développer et de renforcer ses actions. Avec l'ambition de mieux faire connaître le patrimoine arboré du Maine-et-Loire pour mieux le préserver, les actions Arbres d'Anjou se déclinent en quatre branches : l'inventaire participatif des arbres remarquables, la charte de l'arbre, la sensibilisation et la prise en compte des signalements liés à des destructions d'arbres.**

## Sensibilisation et actions de terrain

L'année 2025 a vu se terminer le partenariat avec Angers Loire Métropole autour de l'inventaire des arbres remarquables de l'agglomération. Ce partenariat démarré en 2023 visait à animer et soutenir l'inventaire des arbres remarquables de l'ensemble des communes de l'agglomération afin d'inclure les plus importants spécimens dans le Plan local d'Urbanisme. Ainsi, FNE Anjou a organisé en 2025 **6 balades à la découverte des arbres remarquables**. FNE Anjou a également mis à disposition les données collectées sur son propre inventaire.

Dans le cadre des Rendez-vous nature en Anjou, programme d'animation subventionné par le département, FNE Anjou a animé **5 sorties nature** à la découverte des arbres du Maine-et-Loire. Ces animations ont réuni plus de 50 personnes qui ont été conquises par l'herbier forestier personnalisé proposé par FNE Anjou.

Grâce à la mobilisation des bénévoles du groupe Arbres de FNE Anjou, la fédération a pu être représentée lors de **6 évènements grand public** : Mûrs pour les transitions, Fête des Plantes, Festival des Vivants, 20 ans de Greenpeace Angers ainsi que lors de courses solidaires organisées au profit de FNE Anjou par l'ESAIP à Angers et par l'école de Chaudron-en-Mauges. Ces évènements sont des occasions parfaites pour partir à la rencontre du public, faire connaître nos actions Arbres d'Anjou et partager des moments conviviaux à l'aide de notre roue à questions sur la détermination des feuilles d'arbres et arbustes.

## Développement et animation de la charte de l'arbre en Anjou

FNE Anjou accompagne depuis plusieurs années la ville d'Angers et Angers Loire Métropole dans la mise en place d'une **charte de l'arbre** sur leur territoire.

Après l'adoption de la Charte par la ville d'Angers en juin 2024, le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole a validé en juillet 2025 l'adoption de la charte de l'arbre métropolitaine. A la différence de la charte de la ville, à destination des promoteurs, bailleurs sociaux, associations..., la charte métropolitaine s'adresse aux 29 communes du territoire.

Une belle reconnaissance du travail initié par FNE Anjou en 2021 lors des Assises de la transition écologique !

Dans le cadre de l'animation de la Charte de l'arbre de la ville d'Angers, FNE Anjou est ainsi intervenue sur le sujet de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » lors de **l'Instance de l'Arbre** en mai 2025. Cet évènement, organisé par la municipalité à destination des cinquante signataires de la Charte de l'arbre, a permis à FNE Anjou de montrer son expertise et sa volonté de s'engager avec les acteurs locaux pour l'amélioration de la prise en compte des arbres dans l'aménagement du territoire.

## Inventaire en expansion

L'inventaire des arbres remarquables du Maine-et-Loire s'enrichit de jour en jour avec plus de **1 300 données** d'arbres, arbres d'alignements et espaces boisés, contre 1 080 fin 2024.

Fin 2025, au total près de **150 contributeurs** ont participé à l'enrichissement de l'inventaire depuis sa création en 2019, soit 30 personnes de plus depuis 2024.



**+20%**  
d'observations  
en 2025



### Exposition Arbres remarquables d'Anjou : un projet collectif

L'année 2025 est une année forte pour les bénévoles du groupe Arbres puisqu'elle représente l'aboutissement d'un des projets phare des actions Arbres d'Anjou : la réalisation de **l'exposition Arbres remarquables d'Anjou.**

Ce projet s'inscrit dans la continuité du travail de mise en valeur des arbres remarquables du Maine-et-Loire, initié en 2003 par le CAUE49 et qui avait abouti à la création d'une exposition et la publication d'un livre.

20 ans après, FNE Anjou et le CAUE49, avec le soutien du département et de Mécène & Loire, se sont associés pour mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables et créer une exposition ludique et pédagogique. Un travail colossal réalisé par les bénévoles du groupe Arbres et les équipes du CAUE49 et de FNE Anjou.

L'inauguration de l'exposition Arbres remarquables d'Anjou fin novembre 2025 a réuni une centaine de personnes et a permis de faire connaître l'exposition dont la vocation est d'être itinérante. Exposition qui a rapidement connu un vif succès !

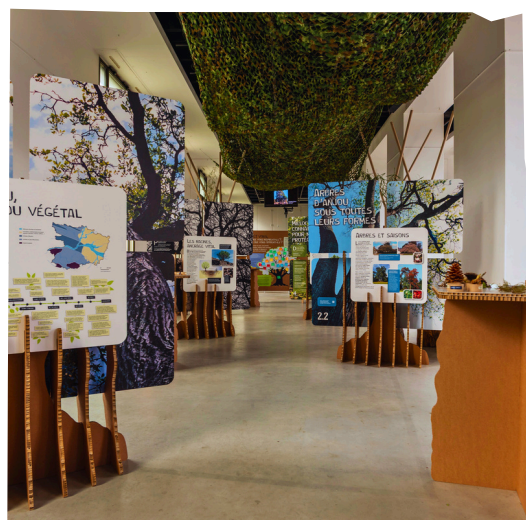


### Accompagner les futurs professionnels dans la connaissance des arbres

Cette année, FNE Anjou s'est associée au Lycée agricole du Fresne pour accompagner les étudiants de 2ème année de BTS Aménagement paysager dans leur projet sur les arbres remarquables de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Ce **projet pédagogique pluridisciplinaire**, soutenu par la commune, vise à renforcer la connaissance du patrimoine arboré de la ville et le valoriser par des actions à destination du grand public.

FNE Anjou est ainsi intervenue à plusieurs reprises auprès des étudiants afin de présenter son outil d'inventaire, support utilisé lors du projet, et accompagner les étudiants dans leurs observations sur le terrain.

Un projet qui illustre parfaitement la complémentarité entre acteurs associatifs, collectivités et établissements d'enseignement et qui met lumière le **rôle essentiel de la jeunesse dans l'action environnementale.**



# ACTIONS EN JUSTICE VICTOIRE DE L'ANNÉE

## Destruction d'espèces protégées et résistance à la régression du droit de l'environnement : une décision de justice exemplaire

Le 16 février 2021, un arrachage de haies abritant des espèces protégées (Chouette effraie, Grand capricorne) est constaté par des agents de l'Office Français de la Biodiversité à Challain-la-Potherie. Le gérant des sociétés agricoles concernées s'était pourtant vu opposer par l'administration un refus d'arrachage au titre de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune (PAC). Des poursuites sont engagées et, le 19 février 2024, le tribunal correctionnel d'Angers condamne l'exploitant agricole pour **destruction et altération d'habitats d'espèces protégées**.

L'exploitant fait appel de cette décision et, lors de l'audience du 10 juin 2025, met en avant la réforme issue de la loi d'orientation agricole (LOA) du 24 mars 2025 : votée sous pression des tenants de l'agriculture intensive et en particulier de la FNSEA, cette loi prévoit que, désormais, seules les destructions commises de façon intentionnelle ou par « négligence grave » peuvent faire l'objet de poursuites.

Malgré cette régression environnementale nationale, les magistrats de la Cour d'Appel d'Angers, dans leur arrêt du 16 septembre 2025, ont confirmé la décision de première instance. Ils ont retenu que cette haie avait été arrachée de façon volontaire, causant une atteinte aux espèces protégées, dans un contexte où le **maintien des haies bocagères** est une obligation pour les exploitants qui bénéficient d'aides de la PAC. Parties civiles, FNE Pays de la Loire, FNE Anjou et la LPO Anjou sont ainsi suivies dans leur argumentaire et leur préjudice moral se voit reconnu.

Cet arrêt relativise fortement la victoire revendiquée par la FNSEA quant à la dépenalisation de la destruction d'habitats et individus d'espèces protégées : en pratique et dans une immense majorité de cas, ce sont bien les cas de négligences graves voire d'atteintes intentionnelles qui font l'objet de verbalisations de la police de l'environnement et de poursuites de la part des parquets.

Cette décision réaffirme **l'importance de l'enjeu de préservation des haies** dont la disparition très rapide (- 70 % en 50 ans) contribue à l'érosion catastrophique de la biodiversité (perte de 60 % des effectifs d'oiseaux de milieux agricoles en 30 ans). Elle vient également **saluer le travail des agents de l'Office Français de la Biodiversité**, dont l'enquête est à l'origine des poursuites. De leur côté, nos associations continueront à porter plainte et se porter parties civiles lorsque de tels faits seront commis.

**Cette décision réaffirme l'importance de l'enjeu de préservation des haies dont la disparition est très rapide (- 70 % en 50 ans)**





**ANJOU**

**Suivez-nous sur  
nos réseaux sociaux :**



**et sur [fne-anjou.org](http://fne-anjou.org)**

**Mentions légales :**

Édité par France Nature Environnement Anjou - 14 rue Lionnaise 49100 ANGERS - 02 41 34 32 24 - [contact@fne-anjou.org](mailto:contact@fne-anjou.org)

Directrices de publication : Régine BRUNY et Florence DENIER-PASQUIER

Rédaction, conception et réalisation : Régine BRUNY, Florence DENIER-PASQUIER, Benjamin HOGOMMAT, Flore PELÉ, Claire VIAL.

Illustrations : Florence DENIER-PASQUIER : p.13 ; Ecole Bellevue de Chaudron-en-Mauges : p.9-10 ; France Nature Environnement :

p.8, p.9, ; Alain FRAPPIN : p.9 ; Thomas GAUDIN : p.2 ; Stéphane GUIBERT : p.8, p.12 à 15 ; Antoine HÉROIN : p.1 à 4, p.8 à 10, p.18 ;

Evanna HERVÉ : p.9 ; Miguel LOPEZ : p.12, p.14-15 ; Manche Nature : p.19 ; Pixabay (images libres de droit) : p.8 (Džoko Stach), p.13

(Marcel Langthim) ; Service Communication Verrières-en-Anjou : p.18.

Impression : Setig Abelia - 6 rue de la Claire BP 20053 49071 Beaucozézé - Édité à 40 exemplaires